

Informations sur la taxation

Modalités de paiement :

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes en quatre versements aux dates indiquées sur les coupons détachables qui sont au bas de votre compte. Les paiements peuvent être faits auprès de votre institution financière, au guichet automatique, au bureau municipal, par la poste ou par débits préautorisés (formulaire DPA ci-joint).

Prêteur hypothécaire :

Si vos taxes sont acquittées par une institution financière, il vous appartient de transmettre une copie de votre compte à votre prêteur hypothécaire.

Changement d'adresse :

Il est très important que vous nous fassiez connaître votre nouvelle adresse. Vous pouvez nous acheminer vos nouvelles coordonnées par télécopieur au 450 883-2242, par courriel à l'adresse info@ste-marcelline.com ou par la poste. Si votre adresse n'est pas à jour, des frais d'intérêt pourraient s'accumuler en raison de la réception tardive de votre compte.



Projets 2018

- Réaménagement de l'Hôtel de ville
- Pavage du 9^e rang
- Développement du projet de Maison des aînés et du parc de l'Étang
- Réparation de la toiture de la salle communautaire
- Améliorations à la bibliothèque
- Élaboration d'une *Politique culturelle*
- Consultation citoyenne



Municipalité Ste-Marcelline

500, rue Principale
Ste-Marcelline-de-Kildare
(Québec) J0K 2Y0

Téléphone : 450 883-2241
Télécopie : 450 883-2242
Messagerie : info@ste-marcelline.com
www.ste-marcelline.com

Budget et taxation 2018



Important - Important - Important

À la suite de la
rénovation cadastrale, les
numéros de matricule
ont changé. Pour vos
paiements, veuillez faire les
changements auprès de
votre institution
financière.

Municipalité Ste-Marcelline-de-Kildare - BUDGET 2018

Mot du maire

Chers citoyens, chères citoyennes,

Votre nouveau Conseil municipal a travaillé avec acharnement pour élaborer un budget équilibré pour l'année 2018. Notre objectif est de vous offrir des services de qualité, dans le respect de nos moyens financiers. Vous trouverez à l'endos un résumé du budget et ci-dessous, nos projets pour l'année et quelques explications sur la taxation. Je vous invite à communiquer avec le personnel de la municipalité si vous avez besoin de plus d'informations.



Gaétan Morin
Maire

Taux de taxation général

Taxe foncière : 0.708181 par 100 \$ d'évaluation
 Tarification règlements d'emprunt : 0.005641 par 100 \$ d'évaluation
 Tarification fonds de roulement : 0.008408 par 100 \$ d'évaluation
Taux de taxation général : 0.722230

Dépenses	Montant
Administration générale	546 398 \$
Sécurité publique	256 515 \$
Voirie	436 505 \$
Distribution eau potable	43 571 \$
Matières résiduelles / RDD / Barrages / Protection environnement / logement social / Urbanisme et zonage	342 067 \$
Loisirs	194 176 \$
Culture	211 055 \$
Parcs et édifices	80 320 \$
Financement	117 577 \$
Dépenses d'affectation - projets (détails au verso)	726 399 \$
TOTAL des DÉPENSES	2 954 583 \$

Revenus	Montant
Taxes sur la valeur foncière	1 446 717 \$
Taxes de secteur	62 948 \$
Tarification services municipaux	260 721 \$
Paiements tenant lieu de taxes	4 217 \$
Autres revenus	167 780 \$
Imposition de droits	104 000 \$
Transferts, ententes de partage et autres	908 200 \$
TOTAL des REVENUS	2 954 583 \$